

FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels

Exercice Clos
Le 31 décembre 2025

Association à but non lucratif
Siège social : 18, Rue La Fayette – 75009 Paris

EXPERTS ENTREPRENDRE PARIS

Sté d'expertise-comptable membre de l'Ordre de la région parisienne - Sté de commissariat aux comptes inscrite à Paris

SAS EXPERTS ENTREPRENDRE PARIS au capital de 500.000 euros - **SIRET** 393318647 00046 - **APE** 6920Z - **TVA** Intracom. FR35393318647

RIB BNP 30004 00760 00010047004 92 - **IBAN** FR76 3000 4007 6000 0100 4700 492 - **BIC** BNPAFRPPCE

46, rue Cardinet - 75017 PARIS - **Tél.** 01 53 84 77 77 - **Fax.** 01 53 84 77 79

Membre du réseau INTEGRA INTERNATIONAL - info@experts-entreprendre.com



FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE
Association à but non lucratif
Siège social : 18, Rue La Fayette – 75009 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

EXPERTS ENTREPRENDRE PARIS

46, Rue Cardinet – 75017 Paris

Tél 01 53 84 77 77 - Fax 01 53 84 77 79



III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation figurent au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2025 pour une valeur nette de 75 038 531 € et représentent le poste le plus important du bilan. Les titres de participation sont évalués selon les modalités présentées dans la note « Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des valeurs d'inventaire et à vérifier le calcul des provisions pour dépréciation.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la **FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE** à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Exécutif.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 mai 2026

EXPERTS ENTREPRENDRE PARIS
Arnaud GIROD

Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris

FBF - 18 RUE LA FAYETTE

ACTIF	Exercice Clos au 31/12/2025			Exercice N-1 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 761 698	1 673 636	88 061	100 444
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 841 960	3 761 762,15	2 080 198	2 299 957
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	21 794		21 794	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	
Immobilisations financières :			0	
Participations	75 045 299	6 768	75 038 531	75 038 531
Créances rattachées à des participations			0	
Autres titres immobilisés	446 500		446 500	446 500
Prêts	724 390		724 390	701 532
Autres immobilisations financières	4 100		4 100	500
Total II	83 845 741	5 442 166	78 403 574	78 587 464
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	28 220		28 220	25 785
Créances :			0	
Créances clients, <i>usagers</i> et comptes rattachés	567 997	52 504	515 493	557 425
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres créances	3 604 501		3 604 501	3 191 240
Charges constatées d'avance	400 508		400 508	302 362
Valeurs mobilières de placement			0	
Instruments financiers à terme et jetons détenus	22 523 128		22 523 128	21 869 081
Disponibilités	2 581 680		2 581 680	4 315 821
Total III	29 706 034	52 504	29 653 530	30 261 714
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	113 551 775	5 494 670	108 057 105	108 849 177

FBF - 18 RUE LA FAYETTE

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	88 938 800	88 689 118
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	2 465 000	2 465 000
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	280 646	249 681
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	91 684 446	91 403 800
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	3 356 184	3 653 814
Total III	3 356 184	3 653 814
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à court terme		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 464 121	3 433 809
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 313 351	4 827 353
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 239 002	5 530 402
Produits constatés d'avance		
Total IV	13 016 474	13 791 564
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	108 057 105	108 849 177

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	20 813 559	20 825 128
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	7 900 272	
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	21 750	14 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 576 314	8 310 555
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 702	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	11 870	284 381
Total I	30 328 467	29 434 064
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	65 315	72 389
Variation de stock	-2 435	-262
Autres achats et charges externes	11 010 670	11 217 142
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 183 635	2 442 535
Salaires	11 127 891	9 939 106
Cotisations sociales	5 346 086	4 700 477
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	399 913	390 380
Dotations aux provisions	1 211 001	1 424 200
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	5 600	3 301
Total II	31 347 677	30 189 269
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 019 210	-755 205
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	386 599	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	205 430	195 660
Autres intérêts et produits assimilés	169 546	80 492
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	656 321	831 578
Total III	1 417 896	1 107 730
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	1 235	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	1 235	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 416 661	1 107 730
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	397 451	352 524
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		30 581
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		486
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	31 067
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	116 805	132 938
Total des produits (I + III + V)	31 746 363	30 572 375
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	31 465 717	30 322 693
EXCEDENT OU DEFICIT	280 646	249 681
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE
Exercice clos le : 31 décembre 2025

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Au bilan de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 108.057.105 euros ;
- et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat excédentaire de : 280.646,31 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels ; il est précisé que les comptes annuels de la FBF n'intègrent pas les données comptables (flux de la période et situation financière de fin d'exercice) des comités territoriaux. Ceux-ci sont désormais tous devenus des associations loi 1901. Ces associations sont régies par des statuts types et ont adhéré à une Charte FBF.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture : néant

➤ ***Principes et méthodes comptables***

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été élaborés et présentés en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 05 décembre 2018, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

➤ ***Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

➤ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciel outil : 1 an
- Logiciel applicatif : 3 ans
- Matériel informatique apporté : 2 ans
- Matériel informatique neuf : 4 ans
- Mobilier d'art : non amorti

➤ **Immobilisations financières**

➤ **Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

Les titres de participations sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Les titres de participations ont été dépréciés par voie de dépréciation afin de tenir compte de la valeur actuelle des participations et des perspectives d'avenir.

➤ **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

➤ **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

➤ **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'Association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

➤ **Faits caractéristiques de l'exercice : néant.**

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Changement de réglementation comptable :

Comme indiqué précédemment, la Fédération Bancaire Française applique pour la première fois les règlements ANC n° 2022-06 et ANC n°2023-03, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les principales modifications introduites par ces deux règlements comprennent :

- la suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier ;
- la nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux événements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes ;
- la mise à jour du plan de comptes.

La première application de ce règlement n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers.

Dans le cas particulier de la Fédération Bancaire Française, il n'y a pas d'impact particulier sur la présentation des comptes et sur la comparabilité par rapport à l'exercice précédent.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NOTES SUR LE BILAN

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		en euros		
Cadre A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	1 699 528		62 170
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		273 275		29 514
Installations techniques matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers		278 263		1 376
Matériel de transport		143 557		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 075 176		75 948
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				25 319
Avances et acomptes				
	Total III	5 770 272		132 156
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		75 045 299		
Autres titres immobilisés		446 500		
Prêts et autres immobilisations financières		702 032		40 973
	Total IV	76 193 831		40 973
TOTAL GENERAL		83 663 631		235 299

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice
		Par virement	Par cessions	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II			1 761 698
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				302 789
Installations techniques matériel et outillage industriels				279 639
Installations générales, agencements et aménagements divers				123 565
Matériel de transport			19 992	123 565
Matériel de bureau et informatique, mobilier			15 157	5 135 968
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			3 525	21 794
Avances et acomptes				
	Total III		38 674	5 863 754
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				75 045 299
Autres titres immobilisés				446 500
Prêts et autres immobilisations financières			14 515	728 490
	Total IV		14 515	76 220 289
TOTAL GENERAL			53 189	83 845 741

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Cadre A		en euros			
		Valeur brute début d'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	1 599 084	74 552		1 673 636
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		92 688	28 445		121 133
Installations techniques matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers		224 279	20 279		244 559
Matériel de transport		98 981	20 331	19 992	99 320
Matériel de bureau et informatique, mobilier		3 054 366	256 305	13 922	3 296 750
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	Total III	3 470 315	325 361	33 914	3 761 762
TOTAL GENERAL		5 069 399	399 913	33 914	5 435 398

Cadre B	Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice			Cadre C Provisions amortissements dérogatoires	
	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles	74 552				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	28 445				
Installations techniques matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers	20 279				
Matériel de transport	20 331				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	256 305				
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	325 361				
TOTAL GENERAL	399 913				

Cadre D	Mouvements des charges à répartir sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice	Montant net en fin d'exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				

ETAT DES PROVISIONS

Libellé	Montant début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin de l'exercice
Provision pour refonte des sites de la FBF (158000)	23 662,71 €		-23 662,71 €	0,00 €
Provision pour développement numérique (158100)	246 372,52 €		-158 830,45 €	87 542,07 €
Provisions pour grosses réparations (157200)	204 999,84 €			204 999,84 €
Provision pour remise en état du site (158100)	255 539,77 €			255 539,77 €
Provision assistance juridique et Fiscale (Projet immobilier)	100 000,00 €	90 000,00 €	-39 667,00 €	150 333,00 €
Provision " Campagne de com. et étude pour la lutte contre la fraude"	1 300 000,00 €	414 024,00 €	-1 300 000,00 €	414 024,00 €
Provision IFC PASSIF SOCIAL (153000)	947 824,08 €		-26 397,00 €	921 427,08 €
Provision Médaille (153100)	123 073,88 €		-5 994,00 €	117 079,88 €
Provision Santé (153200)	102 341,00 €		-21 763,00 €	80 578,00 €
Provision TVA sur MAD (158300)	350 000,00 €			350 000,00 €
Provision Financement 25 ans de la FBF	0,00 €	400 000,00 €		400 000,00 €
Provision pour évolution des sites internet FBF + Clé de la banque	0,00 €	450 000,00 €	-75 339,00 €	374 661,00 €
TOTAL GENERAL	3 653 813,80 €	1 354 024,00 €	-1 651 653,16 €	3 356 184,64 €

Il est à noter :

- une reprise de provision pour charges de 24 k€ pour le projet de refonte des sites de la FBF est effectuée, ce qui porte la provision à 0 k€ ;
- la provision pour grosses réparations de 205 k€ liée au projet immobilier est conservée ;
- la provision à hauteur de 246 k€ pour le financement de la mise en place de la visio-conférence et de la softphonie a été reprise partiellement à hauteur de 159 k€ ce qui porte la provision à 88 k€ ;
- la provision pour risque de TVA sur les collaborateurs mis à disposition de la FBF de 350 k€, est conservée ;
- une reprise de provision partielle pour l'assistance juridique et fiscale du fait du lancement des travaux sur site à hauteur de 40 k€, est effectuée. De même une provision pour l'assistance juridique et fiscale du fait du lancement des travaux sur site, à hauteur de 90 k€, est créée ; ce qui porte le total de la provision à 150 k€ ;
- une reprise de provision pour le financement de la campagne de communication contre la fraude est effectuée, à hauteur de 1.300 k€ ; De même, une nouvelle provision pour le financement de la campagne de communication contre la fraude, à hauteur de 414 k€, est constituée ; ce qui porte la provision à 414 k€ ;

- une provision pour le financement des 25 ans de la FBF est constituée à hauteur de 400 k€.

➤ **Engagements en matière de frais de santé**

Les retraités de la FBF bénéficient d'un contrat de remboursement de frais de santé signé auprès d'une compagnie d'assurance. La FBF participe au financement de ce contrat par le versement d'une contribution mensuelle fixe par retraités.

La provision annuelle 2025 atteint 80 k€.

➤ **Engagements pour Indemnités de fin de carrière, médailles du travail et santé**

La FBF évalue et provisionne ses engagements selon la méthode des unités de crédit.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont :

	2025	2024
Actualisation	3,96%	3,41% ⁽¹⁾
Inflation		
Evolution des salaires	1,25 %	1,25 %

⁽¹⁾ y compris l'inflation

Ainsi, le montant des engagements s'élève à 1.118 k€ au 31 décembre 2025 après prise en compte d'une reprise de provision nette de 54 k€ sur l'exercice 2025, résultant de l'évolution des hypothèses actuarielles et démographiques (âge de départ à la retraite et type de départ).

Ces engagements comprennent le financement du contrat de remboursement des frais de santé pour les retraités de la FBF à hauteur de 81 k€.

ETAT DES CREANCES

en euros				
Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
		724 390	37 373	687 017
Autres immobilisations financières				
		4 100	3 600	500
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
		440 100	101 728	338 372
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
		10 300	10 300	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
		85 994	85 994	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
		1 905	1 185	720
Groupe et associés				
		3 498 686	2 521 886	976 800
Débiteurs divers				
		83 009	51 769	31 240
Charges constatées d'avance				
		400 508	400 508	
Total		5 248 992	3 214 343	2 034 649

Les comptes de groupe se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
CFONB	61 971
SDTB	1 711 046
REVUE BANQUE	9 843
AFECEI	66 326
FRANCE POST-MARCHE (EX AFTI)	1 769
OBSERVATOIRE DES METIERS DE LA BANQUE OMB	1 095
GUF	12 266
SCI 18 LA FAYETTE	1 634 368
TOTAL	3 498 684

ET DES DETTES

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 464 121	2 748 607	715 514	
	Personnel et comptes rattachés	1 720 785	1 720 785		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 786 003	2 786 003		
	Impôts sur les bénéfices	116 805	116 805		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts taxes et versements assimilés	689 338	689 338		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	4 070 727	4 070 727		
	Autres dettes	168 695	168 695		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	Total	13 016 474	12 300 960	715 514	

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Le montant des CCA au 31/12/2025 est de 400.508,08 €, dont notamment :

- CISION Abt 2026 Base Médias/Journalistes, montant 11.375 € ;
- Adobe : Licences 2026, montant 9.206 € ;
- APOGEA contrat MyReport premier semestre 2026, montant 12.745 € ;
- CMS Lefebvre : Abonnements 2025, montant 30.000 € ;
- Degret : Abonnements nom de domaine 2026, montant 5.356 € ;
- Dell – DataDomain - 01/01/2026 au 31/12/2026, montant 11.817 € ;
- ETP-EUROPE 01/01/2026 au 31/12/2026, montant 14.472 € ;
- INGE-COM Licence Powell Intranet 2026, montant : 17.088 € ;

- JALIX Hébergement Sites FBF - Environnement de Production et Pré-Production 1^{er} trimestre 2026, montant 26.674 € ;
- KANTAR Revue de presse du 1/1/2026 au 28/02/2026, montant 14.015 € ;
- SYNETIS Abt Varonis 2026, montant 13.996 € ;
- Prenax : Abonnements 2026, montant 45.589 € ;
- Revue Banque : Abonnements 2026, montant 50.934 € ;
- Editions F. Lefebvre Abonnement 2026 Fiscal et Comptable, montant 9.362 € ;
- Abonnement PlayPlay : 3.000 €;
- OODRIVE SIGN ABT "API ONLY" 2026, montant 4.891 €.
- PARIS EUROPLACE, montant 40.800 €
- Autres charges constatées d'avance pour 77 102 €

➤ **Charges à payer**

	MONTANT
Dettes fiscales et sociales	5 313 351 €
TOTAL	5 313 351 €

EFFECTIF

La FBF dispose d'un effectif au 31/12/2025 de 158 salariés et de 13 collaborateurs mis à disposition par les banques adhérentes.

CONSOLIDATION

Dans le cadre de la loi du 20 aout 2008 relative à la démocratie sociale, la FBF doit vous présenter certaines informations relatives à ses participations :

➤ **SCI 18 La Fayette**

La Fédération Bancaire Française détient 99,99 % des parts sociales.

Les comptes ont été clôturés au 31/12/2025 et font ressortir un résultat bénéficiaire de 401 k€, **la situation nette atteignant ainsi 75.402 k€.**

➤ **Revue banque**

La Fédération Bancaire Française détient 66,66 % des parts sociales.

Le Commissaire aux Comptes est Monsieur Christophe MAURIN.

Les comptes ont été clôturés au 31/12/2025 et font ressortir un résultat déficitaire de 48 k€, **la situation nette atteignant ainsi 24 k€.**

➤ **Société pour le Développement des Techniques Bancaires (SDTB)**

La Fédération Bancaire Française détient 100 % des parts sociales.

Le Commissaire aux Comptes est le cabinet Experts et Entreprendre Paris.

Les comptes ont été clôturés au 31/12/2025 et font ressortir un résultat bénéficiaire de 26 k€, **la situation nette atteignant ainsi 3.210 k€.**

➤ **Sicovam Holding**

La Fédération Bancaire Française détient 0,19 % des parts sociales.

Le Commissaire aux Comptes est Monsieur Jean-Pierre EMMERICH.

Les comptes ont été clôturés au 31/07/2025 et font ressortir un résultat excédentaire de 109,105 k€, **la situation nette atteignant ainsi 1.025.034 Mds€.**